



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 MAI 2021**

Sur **22 délégués** en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :

Points Numéro	Nombre de délégués présents	Nombre de procuration	soit au total
<b>2A</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>16</b>
<b>2B</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>
<b>3A</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>
<b>3B</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>
<b>3C</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>
<b>3D</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>
<b>4</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>
<b>5</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>

Convocation légale adressée par envoi dématérialisé (et envoi postal en sus pour les élus en ayant fait la demande) le mardi 18 mai 2021.

**Etaient présents :**

BOCKEL Louis, BOHRER Alain, BROCARD Alain, CUNIN Thomas, ERMEL Matthieu, GOEPFERT Alain, GUGNON Estelle, HEIMBURGER Michel, LOUX Dominique, MORIN Marie-Paule, OSWALD Catherine, RUFF Emmanuelle, SEYFRIED Marie-Thérèse, VERNIN Raphaëlle, WALTER Bernard, ZIEGLER Thierry.

**Ont donné procuration :**

Michel SORDI

**Etaient excusés :**

DE MATTEÏS Jean-Michel, HAAGEN Benoît, HAMMALI Jérôme, SORDI Michel.

**Désignation du secrétaire des séances**

Madame la Présidente propose de désigner Mme Muriel THUET, Directrice du SMTC, comme secrétaire de séance.

**POINT N° 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2021**

Le procès-verbal de la séance du 10 mars est adopté à l'unanimité.

---

## **POINT N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE**

### **2A) Modification des statuts du SMTC**

**Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente expose qu'à la suite du déménagement des bureaux du Syndicat Mixte de Thann-Cernay (SMTC) du n° 2 de la rue des Genêts au n° 31, il convient de mettre à jour les statuts afin de prendre en compte la nouvelle adresse du siège.

**L'article 2 des statuts est modifié comme suit :**

#### **« Article 2 : Siège et durée**

Le siège est fixé au **31, rue des Genêts** à Aspach-le-Haut - 68700 ASPACH-MICHELBACH.

Les réunions du Conseil Syndical pourront aussi se tenir dans les différentes communes du territoire syndical.

La durée du Syndicat Mixte est illimitée. »

La présente délibération sera ensuite notifiée aux deux collectivités membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire. A défaut de délibération dans le délai, l'avis est réputé favorable.

### **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 12 mai 2021,

*Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :*

- approuve la modification de l'article 2 des statuts du SMTC telle qu'exposée ;
  - autorise la Présidente à engager les démarches y relatives et signer tout document à cet effet.
- 

### **2B) Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets**

**Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente rappelle que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2224-17-1, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté respectivement à l'assemblée délibérante et aux collectivités adhérentes.

Elle commente de façon détaillée le rapport annuel 2020 qui accompagnait la note de synthèse transmise aux délégués en date du 18 mai 2021.

### **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 12 mai 2021,

*Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- prend acte du rapport annuel 2020 tel que présenté.
-

### **POINT N° 3 - FINANCES**

#### **3A) Approbation du compte de gestion 2020**

**Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente expose.

Le compte de gestion de l'exercice 2020 présenté par le comptable public de Cernay est en concordance avec la comptabilité de l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve.

Le budget 2020 présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	5 693 476,39	624 678,32	6 318 154,71
Recettes	5 885 243,77	1 236 046,06	7 121 289,83
Résultat	191 767,38	611 367,74	803 135,12

#### **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 12 mai 2021,

*Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :*

- approuve le compte de gestion 2020 tel que présenté ;
- autorise la Présidente ou son représentant à signer tout document y afférent.

#### **3B) Approbation du compte administratif 2020**

Le Conseil syndical, réuni sous la **présidence de Monsieur Alain BOHRER, 1<sup>er</sup> Vice-président**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Marie-Paule MORIN, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation et en application de l'article 30 de la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 et de l'article 48 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992, approuve le compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	5 693 476,39	624 678,32	6 318 154,71
Recettes	5 885 243,77	1 236 046,06	7 121 289,83
Résultat	191 767,38	611 367,74	803 135,12
<i>Résultats antérieurs reportés</i>			
<i>c/002</i>	744 905,71		
<i>c/001</i>		56 604,68	
Résultat brut*	936 673,09	667 972,42	1 604 645,51
Restes à réaliser Dépenses		206 850,00	
Restes à réaliser Recettes			
Solde Restes à réaliser		-206 850,00	
Résultat net	936 673,09	461 122,42	1 397 795,51
Excédent disponible			1 397 795,51

\* Ces résultats sont conformes au compte de gestion 2020 établi par le Comptable Public de Cernay.

Pour mémoire : l'excédent disponible en investissement provient de la non-réalisation en 2020 du projet de construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur.

Quant au résultat brut positif du fonctionnement 2020, celui-ci est lié au versement d'une recette de CITEO sur 2020 qui n'était attendue qu'en 2021.

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **3C) Affectation des résultats de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2020**

**Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente expose.

Conformément aux instructions comptables, le Conseil syndical, après avoir arrêté les comptes et voté le compte administratif, délibère sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement en affectant ceux-ci, soit parmi les recettes d'investissement en couverture d'un besoin d'autofinancement des dépenses d'investissement, soit parmi les recettes de la section de fonctionnement à la ligne "excédent de fonctionnement reporté" pour le solde ou pour l'intégralité en cas d'absence de besoin d'autofinancement de la section d'investissement.

Il est rappelé que par délibération en date du 10 mars 2021, le Conseil syndical a repris par anticipation les résultats de l'exercice budgétaire 2020.

L'excédent de fonctionnement à affecter et les besoins d'autofinancement de la section d'investissement sont détaillés ci-après :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	191 767,38 €
B. Résultats antérieurs reportés précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	744 905,71 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	936 673,09 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) - R 001 (si excédent)	667 972,42 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 206 850,00 €
F. Besoin de financement F = D + E	0,00 €
RESULTAT A AFFECTER : C = G + H	936 673,09 €
G. Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €
H. Report en fonctionnement R 002	936 673,09 €

### **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 12 mai 2021,

*Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :*

- décide d'affecter définitivement les résultats de fonctionnement 2020 tels que présentés ;
  - charge la Présidente ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.
- 

### **3D) Fixation de tarifs pour la collecte des pneus en déchèterie**

**Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente expose que dans le cadre de l'organisation de collectes ponctuelles de pneus des véhicules légers (VL) des particuliers, les tarifs suivants sont proposés :

▪ le pneu VL déjanté et propre	<b>2 euros</b>
▪ le pneu VL janté	<b>7 euros</b>

Ces produits seront intégrés dans la liste énumérée dans l'acte constitutif de la régie de recettes pour le fonctionnement de la déchèterie d'Aspach-Michelbach.

Cette tarification proposée pour l'année 2021 permettra de couvrir les frais pour le SMTC : location des bennes et frais de déjantage.

Les modalités pratiques de ces opérations seront communiquées via les médias habituels et transmises aux communes. La collecte sera limitée à 4 pneus VL par foyer et par opération.

### **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 12 mai 2021,

*Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :*

- approuve la fixation des tarifs pour la collecte des pneus en déchèterie pour l'année 2021 telle qu'exposée.
- 

### **POINT N° 4 – ADHESION AU RESEAU COMPOST CITOYEN GRAND EST**

**Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente expose.

Le « Réseau Compost Citoyen Grand Est » (RCCGE) est une association créée le 15 octobre 2019 par un collectif de 4 organisations : La Maison du Compost, OrgaNeo, Biocyclade et la FREDON GE.

Le RCCGE est un réseau régional destiné aux collectivités, entreprises et associations de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets.

Il a pour but de développer la prévention et la gestion de proximité des biodéchets et du compost citoyen sous toutes ses formes : lombricompostage, compostage individuel, compostage collectif ou de quartier, en milieu rural ou urbain.

Depuis 2015, le RCC national est soutenu par l'ADEME pour la conduite d'actions à l'échelle nationale, l'accompagnement de dynamiques régionales et pour la professionnalisation des acteurs.

Être membre de ce réseau permet de bénéficier :

- d'une veille réglementaire et technique sur la thématique de la gestion de proximité des biodéchets,
- d'échanges d'expériences et de pratiques entre professionnels,
- de rencontres régionales et départementales,
- de formations de formateurs « Référents de site »...

Pour adhérer au Réseau Compost Citoyen, la cotisation annuelle est 200 € pour les collectivités de moins de 50 000 habitants.

#### DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 12 mai 2021,

*Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :*

- approuve l'adhésion du SMTC, à compter de cette année, au Réseau Compost Citoyen Grand Est ;
  - prend acte que la cotisation annuelle est fixée à un montant de 200 € ;
  - autorise la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion.
- 

#### POINT N° 5 – VENTE DU VEHICULE UTILITAIRE PEUGEOT EXPERT

**Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente expose qu'en 2013, le Syndicat Mixte de Thann-Cernay avait acquis un véhicule utilitaire Peugeot Expert pour réaliser les interventions suivantes : livraisons, retraits et réparation des bacs.

Ce véhicule n'est plus utilisé aujourd'hui, car il a été remplacé par le véhicule Peugeot Boxer et son contrôle technique a révélé de nombreuses réparations à effectuer.

Aussi, après estimation tenant compte de l'état général du véhicule, le prix de vente a été fixé à un montant de 1 500 €.

#### DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 12 mai 2021,

*Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :*

- approuve la mise en vente du véhicule utilitaire Peugeot Expert au prix de 1 500 € ;
  - autorise la Présidente ou son représentant à signer tout document et engager toute démarche nécessaire dans le cadre de cette affaire.
-

## **POINT N° 6 - DIVERS**

### **6A) Acquisition de nouvelles colonnes à verre**

**Madame Marie-Paule MORIN** informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition de nouvelles colonnes à verre : le choix peut se porter sur des modèles en plastique (PEHD ou autre) et en métal.

Les modèles possibles sont projetés en séance.

De l'avis général, il est préférable de rester sur les modèles en plastique.

---

### **6B) Groupe de travail « ressourcerie »**

**Monsieur Thierry ZIEGLER** souhaiterait commencer à travailler sur la nouvelle configuration de l'aire de réemploi (en sortie de la déchèterie d'Aspach-Michelbach), dès lors que l'achat de la parcelle du SM4 sera finalisé.

Il propose la création d'un groupe de travail et lance un appel à candidature.

Se proposent : MM WALTER, GOEPFERT, BOHRER, LOUX et Mme MORIN.

---

### **6C) Autres points divers**

- Conditions de circulation du petit véhicule de collecte : vitesse excessive dans certaines rues et collecte non-conforme.
- Circulation dans la rue des Genêts :  
Problèmes de files d'attente importantes générées dans la rue des Genêts devant la déchèterie d'Aspach-Michelbach.

Aspach-Michelbach, le 01 juin 2021

La secrétaire



Muriel THUËT  
Directrice